



Commune de Genolier Conseil communal

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2023

=====

La Présidente Carine Maeder ouvre la séance à 18h35.

Elle salue la présence des membres de la Municipalité, des membres du Conseil communal, de la boursière Madame Salima Osmani, de la représentante de la presse, Mme Marie-Christine Fert, de Madame Melissa Capelle, suppléante, de Monsieur Kevin Saccone, suppléant, du public et déclare ouverte cette séance du Conseil communal de Genolier.

1. Appel

Lors de l'appel, 34 membres sont présents, 11 sont excusés : Richard Cuenoud, Charline Daujat, Noémie Dunand, Maxime Dunand, Catherine Fankhauser, Olivier Feller, Geoffrey Geissmann, Maria Meylan, Séverine Vanderschueren, Patrizia Webb et Peter Zaugg.

Le quorum est atteint, chaque membre a été convoqué dans le délai prévu. Le Conseil peut donc valablement siéger.

2. Approbation du PV de la séance du 21 septembre 2023

Aucune remarque n'étant parvenue au bureau dans les 3 jours qui précèdent la séance du Conseil communal, le procès-verbal peut être soumis au vote.

Une précision concernant l'annonce faite par Monsieur Nicolas Bolay, en page 8, a cependant été apportée par Monsieur Jean Zucchello : « Le refuge de Givrins **appartient à la Commune de Givrins** et est loué par La Colline à la Commune. La Colline, avec sa secrétaire, assure l'exploitation du refuge et en perçoit les locations des privés ». Un document précisant cette annotation sera annexé au PV du 21 septembre 2023.

Au vote le procès-verbal est accepté à la majorité avec 4 abstentions.

La présidente clôt ce point de l'ordre du jour en remerciant la secrétaire pour la rédaction du procès-verbal.

3. Communications de la Présidente du Conseil communal

Madame Carine Maeder remercie la Municipalité pour le travail effectué, pour la bonne entente et la bonne collaboration avec les Commissions, le Bureau et les Conseillers. Elle remercie également le greffe, Mme la boursière et l'ensemble des employés communaux pour leur engagement et leur soutien. Elle remercie les membres du Conseil, les Commissions, les délégués, pour le travail effectué et la qualité des interventions et des débats. Elle souhaite d'ores et déjà à tous, de belles fêtes de fin d'année.

Au nom du Conseil, elle félicite Monsieur Olivier Feller, Conseiller national, malheureusement absent ce soir, réélu pour la troisième fois lors des récentes élections fédérales. Avoir un Conseiller national est un honneur pour la Commune.

Elle félicite Mme Charline Daujat pour la naissance de son premier enfant : Soan

Elle communique les dates des séances 2024 : 07 mars 2024, 13 juin 2024, 19 septembre 2024, 31 octobre 2023, 12 décembre 2024.

Elle annonce la démission de Monsieur Olivier Rochat pour le 31.12.2023 qui invoque une surcharge professionnelle ne lui permettant plus de dégager assez de temps pour le Conseil communal. Cette démission implique une vacance à la Commission des finances. Elle invite chacun(e) à réfléchir à une éventuelle candidature et le cas échéant en informer le Bureau. Le/la remplaçant(e) sera élu(e) à la prochaine séance en mars 2024.

Elle annonce que les Commissions des bâtiments et routes et domaines ont été renommées afin qu'elles correspondent aux noms officiels et corrects et afin d'éviter des confusions. Il s'agit donc de la Commission des bâtiments et de la Commission des routes, domaines et urbanisme. Elle invite les gens concernés à dorénavant utiliser ces appellations.

Elle rappelle que le montant de la récolte des jetons de présence est versé à une association locale. Pour cette première moitié de législature l'association choisie était l'association Stage Nature, à Arzier qui s'occupe de réinsertion dans la société de jeunes délinquants. Elle appelle à des propositions pour d'autres associations à qui nos dons pourraient être versés à partir du 1^{er} janvier 2024.

Elle rappelle également qu'à la fin de la séance, la fondue se tiendra au foyer de la salle du Gossan.

4. Communications municipales

Monsieur le Syndic André Darmon excuse Madame la Municipale Evelyne Roth, absente ce soir pour des raisons familiales.

Monsieur le Municipal Pascal Colombo

Dans son rapport de gestion 2022, il avait écrit que le PACOM de la Commune serait terminé à fin 2023. Malheureusement cela risque de se prolonger un peu, pour diverses raisons indépendantes de la volonté de la Commission PACOM et de la sienne.

Une séance de présentation pour la reprise des collecteurs a été annulée. Elle est reportée en janvier.

Une statue en alliage de bronze et de fer a été posée dans le cimetière. Elle a été fabriquée dans une fonderie du val d'Osne, en France par un sculpteur du nom de Mathurin Moreau. Son titre est « l'été ». Il s'agit d'un jeune éphèbe avec une faucille et un râteau qui rappelle un peu l'origine de la Commune. Son regard est tourné vers les tombes ...vers le destin qui nous attend !

Monsieur le Municipal Jean Zucchello

FINANCES :

Notre nouvelle boursière ici présente ce soir, Mme Salima Osmani, a repris la Bourse communale dès le 1^{er} juillet 2023. Parmi les nombreuses tâches dévolues à la Bourse, notamment : saisie et gestion des créanciers et des débiteurs, traitement des salaires, liste des frontaliers, relevé et facturation des taxes de séjour, facturation de l'eau et de l'épuration, des

taxes de raccordement, etc... Mme Osmani est entrée en fonction avec le premier défi de facturer la taxe EM sur les déchets, défi qu'elle a su relever avec compétence. Merci à elle. Les Comptes 2023 à ce jour sont dans les cordes budgétaires.

EAU SOUS PRESSION (ESP) :

Zones de protection des sources du Bas des Côtes : une première étape administrative avec la DGE Eau est à l'agenda la semaine prochaine : la première validation de nos zones de protection.

Projet d'exploitation de la nappe de la Cézille : la mise en route du chantier de prospection est toujours suspendue aux lèvres d'une décision cantonale.

Situation hydrique : vu l'abondance des précipitations de ce mois de novembre, vous comprendrez aisément que notre souci actuellement se concentre sur une évacuation sans inondations de ces eaux. Une période typique où nous pourrions réalimenter la nappe phréatique inférieure de la Cézille si le projet était débloqué, ce qui n'est toujours pas le cas aujourd'hui !

CHAUFFAGE A DISTANCE(CAD) :

Le but de ne brûler du mazout qu'en cas de secours a été atteint, puisque l'eau chaude sanitaire a été fournie cet été par la nouvelle chaudière à pellets.

A l'arrivée des premiers froids, après quelques balbutiements au démarrage d'une de nos chaudières à plaquettes, l'année de chauffe 2023-24 a pu trouver sa vitesse de croisière.

INFORMATIQUE :

Notre volonté d'obtenir le Label « Cybersafe » a eu pour conséquence de faire signer à tous les collaborateurs une « Charte informatique » et de porter à leurs connaissances une liste de bonnes pratiques.

Notre réseau (messagerie, site internet, etc.) a été scanné et soumis à une campagne de 'phishing' : les résultats ont été bons voire très bons. Quelques points restent encore à régler, notamment organiser une formation de sensibilisation à la cybersécurité.

Monsieur le Syndic André Darmon

Route de Châtel : les travaux occasionnent passablement de ralentissements. Il remercie les usagers pour leur patience. Les travaux n'arriveront pas jusqu'à la voie ferrée avant Noël, comme prévu, en raison des mauvaises conditions météorologiques. Ils se concentreront sur la finalisation du tronçon déjà fait, avant la pause hivernale. Le chantier reprendra après le 15 janvier.

La situation commerciale de la vente de bois est difficile. Les prix annoncés par les scieries vont encore baisser de 10 à 12 francs par m³. Les résultats en seront influencés.

5. Examen du préavis 41/2023

concernant une demande de crédit de CHF 33'000.- TTC destiné au changement d'éclairage du terrain de football (B) et au contrôle de la stabilité des 6 mâts

Lecture des conclusions du préavis municipal par Monsieur le Syndic André Darmon, de celles de la Commission des finances par Monsieur Gregory Favre et de celles de la Commission des routes, domaines et urbanisme par Monsieur Thierry Stäger, qui proposent de l'accepter.

La présidente ouvre la discussion sur le préavis 41/2023 :

Monsieur Frédéric von der Weid se récusé
Monsieur Cédric Girardet se récusé

Monsieur Sébastien Beuchat indique que la question des émissions lumineuses a fait l'objet de beaucoup d'avancées techniques ces dernières années, notamment pour les questions d'impact sur la santé. Il aimerait savoir si ces éléments ont été pris en compte lors du choix des différents LED. Si tel n'a pas été le cas, il possède une publication de l'autorité de surveillance de la Confédération, qui vient de sortir et qui pourrait être utile au bureau d'étude.

Monsieur André Darmon répond que l'étude a été faite avec différentes sociétés. Elles sont plutôt régies par les règles de l'ASF (Association suisse de football) car il y a des normes spécifiques pour l'éclairage des terrains de football. Des mesures sont prises sur le terrain, à différents endroits. Il n'est pas sûr que les avancées techniques évoquées aient été considérées.

Monsieur Sébastien Beuchat demande s'il peut lui envoyer cette publication pour qu'elle soit adressée au bureau d'étude.

Monsieur André Darmon accepte et remercie Monsieur Beuchat.

La parole n'étant plus demandée, la présidente invite l'assemblée à passer au vote.

Le préavis 41/2023 est accepté à la majorité avec une abstention.

6. Dépôt et examen du préavis 46/2023

Concernant le budget 2024

Lecture des conclusions du préavis municipal par Monsieur le Syndic André Darmon et de celles de la Commission des finances par Monsieur Gregory Favre, qui proposent de l'accepter.

La présidente ouvre la discussion sur le préavis 46/2023 :

Monsieur Nicolas Bolay (page 23 : Travaux et page 17 : Forêts) indique que la nouvelle loi forestière exige que tous les arbres, hors forêt, prévus d'être abattus soient publiés dans la FAO. Loi qui pour le moment ne peut être changée. Il trouve que les frais de mise à l'enquête ne sont pas très élevés.

Monsieur André Darmon reconnaît que cette nouvelle loi sur les forêts et la protection de la nature cause quelques tracas. Le problème est le même dans les autres villages. Pour le moment ils attendent le règlement d'application et rien n'est publié dans la FAO. C'est la raison pour laquelle le budget n'est pas plus élevé.

Monsieur Nicolas Bolay (page 30 : Centre des jeunes) remarque une augmentation de plus de fr. 29'000.-. Il précise qu'il ne remet pas du tout en question le Centre des jeunes qu'il approuve pleinement d'ailleurs. Il aimerait simplement une explication.

Monsieur Jean Zucchello est un peu embêté pour répondre à cette question en l'absence de Madame Evelyne Roth, Municipale et présidente du CODIR de l'AISGE. Il propose à Madame Myriam Bédât, déléguée à l'AISGE de prendre la parole. Il explique cependant que ce Centre de jeunes a énormément de succès et déborde de participants. L'AISGE demande de prévoir et de mettre à disposition éventuellement de nouveaux terrains et locaux. Toutes ces demandes sont à l'étude et ont été transmises à la Municipalité. On sent que ce centre répond à une grande demande.

Madame Myriam Bédât affirme qu'en effet ce centre a beaucoup de succès. Il faut du personnel supplémentaire, ce qui engendre des coûts supplémentaires également. Le règlement du

personnel a été revu en considérant tous les nouveaux aspects. Le désir de l'AISGE est surtout de pouvoir compter sur du personnel qualifié, ce qui exige des formations. Le but est aussi de garder les personnes formées. Les frais seront importants au début mais se stabiliseront dans la durée.

Monsieur Nicolas Bolay (page 41 : Nature, point 30 : autorités et personnel) remarque une augmentation de presque fr. 70'000.-. Il demande s'il s'agit d'une indexation salariale ou d'une augmentation de personnel.

Monsieur Jean Zucchello explique qu'un certain montant a été prévu pour l'indexation salariale de tout le personnel communal et qu'il est relativement pondéré dans les différents dicastères. Cela représente cette charge salariale supplémentaire. Par contre, celle des Municipaux a été diminuée légèrement. Notre Commune est considérée comme étant de taille moyenne. Les charges au niveau de la bourse ont augmenté ces dernières années. Il est prévu d'utiliser les services partiels d'une adjointe à la bourse pour certaines tâches et ainsi permettre à notre bourse de fonctionner de manière optimale.

Monsieur Nicolas Bolay demande si l'indexation salariale prévue pour 2024 peut être annoncée.

Monsieur André Darmon annonce qu'elle est de 2%.

Monsieur Samuel Schmid rappelle que les travaux de la route de Châtel ont commencé en octobre de cette année et devraient se terminer en octobre 2024. D'après lui, ceci signifie qu'en principe il faudrait commencer à amortir en 2024. À la page 24, il n'a rien trouvé à ce sujet. Un projet à fr. 2'200'000.-, sur 20 ans, devrait générer un amortissement de fr.110'000.- par année, qui ne figure pas dans le budget.

Monsieur Jean Zucchello remercie Monsieur Schmid pour cette question qui a été récurrente lors des travaux des routes il y a quelques années. L'amortissement ne se fait jamais durant l'année en cours de terminaison d'un préavis. Il commence l'année suivante. Celui-ci commencera donc en 2025.

Monsieur Sébastien Beuchat (page 17 : Forêts, compte 320.352) demande une clarification. La Colline a accueilli un nouveau membre en la Commune de Trélex mais on voit une diminution du budget qui passe de fr. 94'517.- à fr. 67'787.- et cette année on passe à fr. 91'200.-. La raison pourrait être l'anticipation des coûts annoncés par Monsieur le Syndic ou alors l'augmentation des ressources de La Colline ? Il n'a pas trouvé l'information.

Monsieur André Darmon explique que c'est surtout la baisse du prix du bois et le rendement général de la forêt qui incite à ré-augmenter le budget déficitaire pour l'année prochaine. Le nombre de collaborateurs reste stable, leurs salaires seront probablement également indexés et les coûts de la forêt sont relativement élevés. Il précise que cela aurait été pire si la fusion avec Trélex n'avait pas eu lieu.

La parole n'étant plus demandée, la présidente invite l'assemblée à passer au vote.

Le préavis 46/2023 est accepté à l'unanimité.

7. Dépôt et examen du préavis 47/2023

Concernant une demande de crédit de CHF 51'500.- TTC pour la rénovation de l'appartement communal situé au 1er étage de la maison Gothique, place du Village 3.

Lecture des conclusions du préavis municipal par Monsieur le Syndic André Darmon, de celles de la Commission des finances par Madame Karine Kalcic et de celles de la Commission des bâtiments par Monsieur Piero Fonzo, qui proposent de l'accepter.

La présidente ouvre la discussion sur le préavis 47/2023 :

La parole n'étant pas demandée, la présidente invite l'assemblée à passer au vote.

Le préavis 47/2023 est accepté à l'unanimité.

8. Dépôt et examen du préavis 48/2023

concernant une demande de financement d'un montant de CHF 2'100'000.- TTC destiné à la rénovation de deux bâtiments et la création de quatre logements et d'une surface commerciale sur la parcelle 19 de Genolier

Lecture des conclusions du préavis municipal par Monsieur le Syndic André Darmon et de celles de la Commission des finances par Monsieur Frédéric von der Weid qui proposent de l'accepter et de celles de la Commission des bâtiments par Monsieur Piero Fonzo, qui propose de l'amender.

Avant d'ouvrir la discussion sur le préavis 48/2023, la présidente donne quelques explications :

L'amendement tel que proposé par la Commission des bâtiments est irrecevable car il n'est pas possible de proposer de modifier la manière de gérer le dossier. Il est uniquement possible d'amender le montant des conclusions municipales. Les Commissions ne peuvent pas proposer ou dicter à la Municipalité la manière de gérer ou de financer un projet. De ce fait, le rapport de la Commission des bâtiments ne pourra être considéré ce soir.

Monsieur André Darmon relève les propos tenus par la présidente dans ses communications lorsqu'elle a salué la coopération entre la Municipalité et les différentes Commissions. C'est dans cet esprit que la Municipalité a souhaité réagir face à l'amendement proposé par la Commission des bâtiments en proposant elle-même d'amender le préavis municipal.

Monsieur André Darmon passe à la lecture de l'amendement proposé :

« La Municipalité procédera par étape en libérant un montant d'étude de CHF 250'000.- TTC permettant de développer les phases du projet, mises à l'enquête et appel d'offre pour aller jusqu'à la mise en soumission des travaux principaux de gros-œuvre. Si à la fin de cette procédure, le budget basé sur les rentrées de soumissions se trouve dans l'enveloppe du financement demandé, le solde de CHF 1'850'000.- TTC serait alors libéré sans devoir repasser par l'approbation du Conseil communal. En cas de dépassement de budget, le Conseil communal devrait être à nouveau consulté avec un nouveau préavis pour une demande de financement supplémentaire ».

La présidente demande qu'on lui remette l'amendement signé par les Municipaux présents.

La présidente ouvre la discussion sur l'amendement municipal

Monsieur Nicolas Bolay propose de refuser l'amendement car comme décrit sur le préavis municipal en page 2, le Conseil communal a déjà voté et accepté un crédit de CHF 60'000.- TTC (préavis 36-2023) destiné à l'étude et à la mise en concours du projet de rénovation des bâtiments. Il propose de laisser la Municipalité gérer les CHF 2'100'000.- et le cas échéant, d'utiliser un carton rouge pour prévenir en amont d'un dépassement potentiel.

Monsieur Piero Fonzo précise, au nom de la Commission des bâtiments, qu'ils ne remettent pas en question le projet de la Municipalité qu'ils trouvent d'ailleurs excellent. Il explique qu'usuellement dans ce genre de procédure, il est d'abord demandé un crédit d'étude pour aller jusqu'à la mise en soumission des travaux, pour ensuite consolider un budget sur la base des soumissions rentrées, sur lequel un crédit de construction est demandé et que le Conseil communal votera. Dans ce cas, la demande de la part de la Municipalité a été faite en une seule fois. Il précise que pour ne pas retarder la procédure, d'entente avec la Municipalité, cet amendement a été proposé pour procéder

par étape dans le vote de ce crédit. Il répète qu'il s'agit là de la manière usuelle de procéder pour tous les projets financés par l'argent public. Il demande donc d'accepter l'amendement tel que proposé.

Monsieur Pascal Colombo tient à préciser que la Municipalité ne prend pas du tout cela pour un manque de confiance. Il fait remarquer cependant que le montant de CHF 2'100'000.- a été déterminé par un professionnel qui a l'habitude de ce genre de travaux et qui s'est basé sur le même dossier qui a été distribué pour la séance de ce soir. La Municipalité présente un préavis de CHF 2'100'000.-. Si le Conseil communal l'accepte et si à la rentrée des soumissions, le montant s'élève à CHF 2'300'000.-, le préavis ne sera plus valable. Si le montant est de CHF 2'100'000.- ou moins, le préavis sera en force. C'est de cette manière qu'il voyait le déroulement. Le plus important pour lui était de ne pas perdre de temps. Par souci de transparence et en accord avec la Commission des bâtiments, la Municipalité a accepté qu'il y ait ce premier accord de CHF 250'000.-, pour autant que l'enveloppe globale soit acceptée ce soir, car dès la semaine prochaine, des discussions seront entamées avec l'actionnaire de la société qui exploite la pharmacie, avec une régie, avec l'architecte etc... Il ne se sent honnêtement pas à l'aise d'aller discuter avec ces gens, sans être sûr d'avoir obtenu l'accord du Conseil. La Municipalité est donc d'accord d'amender son propre préavis, ce qui n'est d'ailleurs pas très courant !

Monsieur David Vez a cru comprendre que la Municipalité attendait la rentrée des soumissions du gros-œuvre. Il se demande s'il n'était pas plus intéressant d'attendre la rentrée de la totalité des soumissions pour avoir un plan financier précis de l'ensemble du bâtiment.

Monsieur Pascal Colombo pense qu'il s'est peut-être mal exprimé, mais il assure qu'ils n'attendent pas que les soumissions pour le gros-œuvre mais l'entier des retours des soumissions. L'entier étant relatif, car au 80% des retours des soumissions ils auront une vision déjà assez claire. Il précise quand même que les soumissions pour les aménagements extérieurs arrivent en général un peu plus tard.

Monsieur Nicolas Bolay pense qu'il y a rarement des dépassements sur les budgets car généralement les entreprises s'alignent sur les prix. C'est lors de la réception des factures finales qu'il y a souvent des surprises et des dépassements. Il pense qu'il n'est pas utile de se focaliser sur un budget car le dépassement pourrait plutôt ressortir lors des factures finales. C'est pour cette raison qu'il pense que cet amendement est inutile car le dossier est bien ficelé. S'il devait y avoir un dépassement de crédit, il serait connu seulement à la fin des travaux.

Monsieur Pascal Colombo dit que le but n'est assurément pas d'avoir un dépassement. Il reconnaît que le montant de la réserve est assez faible, mais il relève que dans le décompte il y a des réserves à peu près sous tous les postes, ce qui garantit quand-même une soupape. Il convient qu'il y a deux points d'interrogation qui généralement concernent tous les dossiers : Premièrement l'évolution du prix de la matière ; en général, de nos jours, les entreprises, surtout sur des chantiers de longue durée, sont un peu frileuses à s'engager et émettent quelques réserves. Et deuxièmement, si en cours de travaux, le Conseil ou un Municipal proposait de la géothermie par exemple, ce serait des coûts supplémentaires. Par contre, et il s'engage envers le Conseil en réaffirmant que tout changement, quel que soit le montant, sera communiqué lors du prochain Conseil. Il n'aime pas trop faire référence à son ancienne activité qui était les crédits aux promoteurs mais lorsqu'un promoteur venait le voir, qu'il lui expliquait son projet qu'il valorisait, l'expert disait qu'à tel prix, il pouvait accorder le crédit. Cela signifiait qu'il confirmait le crédit et c'est ce que la Municipalité demande aujourd'hui. Par contre, il demandait également la liste qui correspondait aux entrées de soumissions pour finaliser et être sûr du montant demandé. Il poursuit en disant que ce qui est intéressant et rassurant pour ce projet, c'est que les trois bureaux qui ont présenté leurs dossiers, dont les projets sont différents, arrivent à un prix au m³ sensiblement égal soit fr. 700.- à fr. 750.- le m³.

Madame Carine Maeder revient à la question soulevée par Monsieur David Vez au sujet des soumissions, à savoir si elles se limitent au gros-œuvre comme mentionné dans l'amendement.

Monsieur Piero Fonzo explique que le gros-œuvre 1 et le gros-œuvre 2 représentent environ le 75 à 80% du montant. Lorsque 80% d'un budget a été consolidé on peut considérer que l'on va vers un horizon connu.

Monsieur André Darmon intervient en disant que la Municipalité essaie en agissant ainsi de satisfaire la Commission des bâtiments mais le but ce soir est de demander au Conseil un crédit de CHF 2'100'000.- pour ce bâtiment, dont trois projets ont été présentés par différents architectes et dont celui-ci a été retenu. La Municipalité est assez confiante et à peu près certaine que ce montant couvrira le projet en entier. Il convient que la Municipalité aurait pu d'abord venir avec un crédit d'étude pour aller jusqu'aux soumissions rentrées, mais le bâtiment est vide, il faut trouver des solutions, il faut avancer surtout par rapport à la pharmacie.

La parole n'étant plus demandée, la présidente invite l'assemblée à passer au vote sur l'amendement qu'elle relit.

L'amendement est accepté à la majorité avec 5 refus et 3 abstentions.

La présidente ouvre la discussion sur le préavis amendé.

La parole n'étant pas demandée, la présidente invite l'assemblée à passer au vote.

Le préavis 48/2023 tel qu'amendé est accepté à l'unanimité.

9. Rapport des représentants du Conseil communal dans les associations et sociétés

La présidente invite les délégués à présenter leur compte-rendu pour informer le Conseil sur la marche, les activités et décisions des associations et sociétés où le Conseil communal est représenté.

Elle donne la parole aux différents délégués :

Madame Sylvie Bolay, déléguée auprès de l'**AISGE (Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environs)** : Séance ordinaire du 28 septembre :

- Préavis 07/2023 : demande de crédit de CHF 63'350.- pour l'achat d'un véhicule utilitaire (collèges et structures d'accueil NUGA-Nurserie-Garderie et UAPE-Unité d'accueil pour Ecoliers). Ce préavis a été longuement débattu pour une question de coût, d'écologie et d'inflation. Finalement le préavis a été retiré et reporté à un Conseil extraordinaire ultérieur vu l'urgence de cet achat.
- Préavis 08/2023 : Budget école 2024 qui s'élève à un peu plus de 8Mio. Pour une gestion d'un peu plus de mille élèves. Les augmentations concernent le remplacement de Mme Althaus à la fin de l'année, l'introduction du nouveau règlement du personnel qui entraîne des ajustements salariaux de 1 à 2 % sur l'ensemble du personnel. Le préavis a été accepté.

Séance du 6 décembre :

- Une demande de crédit de CHF 38'020.- destiné à une étude de faisabilité d'un complexe scolaire pour les classes de 5 à 8P à St-Cergue. L'idée a été abandonnée.
- Un crédit de CHF 44'800.- pour un nouveau véhicule diesel. Un amendement a été déposé pour l'achat d'un véhicule électrique, qui a été accepté. Un deuxième amendement a été déposé par la Commission des finances pour une enveloppe rehaussant le montant à CHF 65'000.- qui a été accepté.

La construction du bâtiment scolaire d'Arzier - Le Muids a débuté. Devis initial 29Mio, augmentation des coûts de 17 à 20%.

Monsieur Thierry Staeger membre du Conseil d'administration de **GENOLIER CAD SA**
(chauffage à distance) :

L'assemblée générale du CàD a eu lieu le 28 septembre dernier.

Du point de vue financier, l'exercice 2022/2023 n'a pas été bon et fait ressortir une perte de CHF 98'000.- pour un chiffre d'affaires de CHF 522'000.-. Avec toutefois un amortissement d'emprunt de CHF 115'000.-.

Ce mauvais résultat s'explique par plusieurs facteurs défavorables de cette année :

- L'hiver, plus doux que le précédent, a fait diminuer les recettes d'environ 6% (tant mieux pour nos clients !)*
- Une facture supplémentaire de plaquettes forestières de l'exercice précédent que l'ACP avait oublié de nous envoyer et qu'il a fallu régler cette année*
- De nombreuses pannes sur les chaudières à plaquettes qui ont généré de très importants coûts de réparation et qui ont provoqué une diminution de leur rendement et donc une augmentation de la quantité de bois brûlé*
- Un prix très élevé du mazout et des pellets dont la consommation a été importante pour compenser le manque de production des chaudières à plaquettes.*

Nous avons évidemment eu de nombreux contacts, séances et coups de poings sur la table cet été avec l'entreprise chargée de l'exploitation et le fournisseur de chaudière, pour régler ces problèmes avant la nouvelle saison de chauffe.

Des modifications et adaptations de réglages ont été effectuées cet automne par un expert autrichien et depuis, les problèmes semblent bien être réglés. Nous sommes donc confiants pour la suite.

Côté clients, grâce à la chaudière à pellets, nous avons pu assurer la fourniture de chaleur quasi sans perturbation. Nous avons également réalisé un nouveau raccordement au chemin de la Brégentenaz.

Du point de vue des émissions de CO2, nous sommes passés à 93% d'énergie renouvelable lors de l'exercice 2022/23 et espérons nous rapprocher des 100% pour celui en cours.

Nous avons également organisé un apéro dinatoire avec visite des installations pour les clients du CàD et les Conseillers communaux le 12 octobre dernier à l'occasion des 20 ans du CàD. Avec une participation malheureusement un peu décevante.

Monsieur Raphaël Macheret, en remplacement de **Monsieur Geoffrey Geissmann** délégué auprès du Conseil intercommunal de **l'ORPC Nyon (Organisation Régionale de la Protection Civile du district de Nyon) :**

Une séance ordinaire s'est tenue le 27 sept 2023 dans la salle du Gossan à Genolier

C'est après quelques communications que l'assermentation de nouveaux délégués (dont votre serviteur) au Conseil intercommunal de l'ORPC du District de Nyon eut lieu.

Trois préavis ont été soumis pour être approuvés par ce même Conseil intercommunal. Il s'agissait de :

Préavis N° 9 - 2021-2026 - Budget 2024

Les modifications substantielles sont dues à divers facteurs notamment :

- *au niveau du personnel, car un nouvel engagement est à envisager en soutien administratif. Même en tenant compte de l'engagement d'une nouvelle personne, l'effectif reste inférieur à la moyenne cantonale.*
- *au niveau des astreints car la diminution substantielle des effectifs entraîne une baisse des frais de cours et de subsistance mais également du montant des subsides relatifs aux cours et au matériel.*
- *puis finalement au niveau énergie, car une forte augmentation des coûts de l'électricité, de l'essence, etc... est à prévoir ainsi que l'achat d'un onduleur en leasing servant à pallier d'éventuelles coupures d'électricité.*

La participation des Communes membres est prévue à CHF 2'339'000.- pour une population estimée de 106'350 habitants, ce qui représente un coût par habitant de CHF 21.99 (Genolier = 45 007.25). CHF

Préavis N° 10 - 2021-2026 - Règlement du Conseil intercommunal

Bien que les statuts de l'ORPC du District de Nyon aient été adoptés en 2019, il n'existait aucun règlement de fonctionnement du Conseil intercommunal. La préfecture a relevé ce manque lors de son contrôle annuel en 2022. Un nouveau règlement a été dès lors soumis puis approuvé par le Conseil intercommunal.

Préavis N° 11 - 2021-2026 - Mise en sécurité et conformité du Bâtiment de Prangins

La mise en conformité des locaux de la caserne de Prangins est une nécessité afin de garantir aux professionnels et aux astreints un lieu de travail pleinement sécurisé et conforme aux exigences légales tant en sécurité incendie, au respect des normes OIBT (Ordonnance sur les installations à basse tension), au raccordement aux eaux usées, à la création d'une rampe d'accès et d'un escalier de secours puis finalement à l'agrandissement d'une ouverture en façade pour la porte de garage pour un montant global de CHF 900'000.- TTC.

Présentation de l'avancement du projet Tetris par le président du CODIR M. Yvan Laurent.

La nouvelle loi sur la protection de la population et sur la protection civile révisée (nLPPCi) est entrée en vigueur au 1er janvier 2021 selon la décision du Conseil fédéral. Ses conséquences sur les effectifs de la protection civile en Suisse sont importantes. Il s'agira, en moyenne, d'une diminution de 35 % des effectifs (situation vaudoise). Cette diminution sera particulièrement marquée chez les sous-officiers, où elle atteindra plus de 50%. L'Assemblée des Présidents des CoDir et l'Etat de Vaud ont conjointement lancé un projet en mars 2019, dont l'objectif vise non seulement à adapter la Protection civile à la diminution des effectifs, mais également à développer son savoir-faire, sa structure, et sa logistique. Comme bien souvent, le conseiller d'état (vert) en charge du dossier n'a pas du tout la même vision que le personnel sur le terrain et des tensions certaines dans les discussions ont été relevées. C'est pour cette raison qu'un groupement des présidents des CODIR ORPC du canton s'est créé et ceci afin de ne parler que d'une seule voix face à un politicien obtus. Affaire donc à suivre.

La séance s'est terminée par un apéritif offert par la Commune de Genolier.

La présidente clôt le sujet en remerciant les délégués pour leur participation aux différentes associations et sociétés

10. Divers et propositions individuelles

Monsieur Alexandre Devis a constaté que la Commune de Vich limitait la vitesse dans les rues du village à 30 km/h, la nuit. Il se demande si pour le confort des riverains, la Commune de Genolier ne pouvait pas faire la même chose.

Monsieur André Darmon répond que l'option de passer à 30km/h avait été étudiée lors de la réfection des routes. À ce moment-là, cette option n'était pas optimale car il aurait fallu enlever tous les passages piétons. Il fallait également prouver que les voitures roulaient à plus de 30km/h. Dans le village, la plupart du temps, il est difficile de rouler à plus de 30 km/h, surtout dans son centre. Les conducteurs, certes accélèrent par la suite mais ne dépassent pas les 50 km/h, à part peut-être sur la route de Duillier. Cependant, il informe qu'un petit radar portable est posé à différents endroits et que les statistiques jusqu'à maintenant ne sont pas mauvaises. Il admet que lorsque des tracteurs ou gros camions traversent le centre du village, cela donne l'impression que les véhiculent roulent vite mais il s'agit souvent d'une illusion donnée par leur taille imposante. Il assure que l'idée est gardée à l'esprit, mais signale quand même que certaines communes sont revenues en arrière.

Monsieur Gregory Favre rappelle qu'en septembre, Monsieur Colombo informait que les balançoires seraient réparées dans les deux-trois semaines. Il constate que ce n'est toujours pas le cas.

Monsieur Pascal Colombo indique que La Colline avait promis de tenir ce délai, mais malheureusement, ils ont beaucoup de retard. La Municipalité avait voulu s'adresser à La Colline plutôt qu'à un autre fournisseur, car nous sommes proches et le bois vient de chez nous. Il se dit désolé pour les enfants.

Monsieur Martin Schlöpfer revient sur la motion concernant une étude approfondie de la mobilité qu'il avait déposée au mois de mars 2023 et qui avait été votée et approuvée à forte majorité, s'il s'en souvient bien. Selon le règlement, la Municipalité doit y répondre dans l'année. Comme il s'agissait d'une étude approfondie, il s'attendait à un préavis et demande si cette étude est en cours.

Monsieur André Darmon répond que jusqu'à présent, la Municipalité s'est penchée sur la réalisation des trottoirs à la route du Muids dont le préavis sera déposé sous peu ainsi que sur une possibilité de relier Genolier à Givrins par un chemin piétonnier ou une piste cyclable. Ce projet est à l'étude actuellement. Pour une solution plus globale, il admet que rien n'a encore été fait.

Monsieur Samuel Schmid tient tout d'abord à remercier les ouvriers de la route de Châtel pour leur gentillesse et bienveillance alors qu'ils sont très souvent interrompus dans leur travail. Il suggère de changer le panneau 30 km/h qui se trouve juste après le passage à niveau en 20 km/h car il n'y a aucune visibilité dans le virage. Il a remarqué que le cimetière se remplissait gentiment et demande s'il y a un règlement concernant l'enlèvement des anciennes tombes. Il croit savoir que dans d'autres communes elles sont enlevées après 20 ans. Il a remarqué que dans le cimetière de Genolier il y avait des tombes de plus de 60 ans.

Monsieur André Darmon répond d'abord à la question sur la route de Châtel en informant que suite aux intempéries les travaux ont été retardés. La première couche aurait dû être posée vendredi dernier. Ce sera fait prochainement. Le panneau 30 km/h mis en place n'est pas vraiment réglementaire et a été décidé par la Municipalité. Il n'est normalement pas permis de poser des panneaux de limitation de vitesse sur des chantiers. Il ne pense pas pouvoir remplacer le panneau actuel par un panneau à 20 km/h. Il va cependant se renseigner.

Monsieur Pascal Colombo répond à la question du cimetière. À sa connaissance, le règlement prévoit 30 ans, renouvelable. Il va étudier ce règlement en profondeur. Ce qui lui importe le plus, est l'entretien des tombes, surtout celles qui sont laissées à l'abandon et entretenues par la voirie. Il va essayer de retrouver les familles. La Commune est propriétaire du terrain. Elle est également propriétaire du terrain qui se trouve derrière la fontaine. Il y aurait des solutions pour améliorer, voire agrandir le cimetière.

Monsieur Martin Schläpfer demande une clarification sur la question des amendements. Il ne voit pas dans le règlement des précisions concernant des limites auxquelles un amendement pourrait être appliqué.

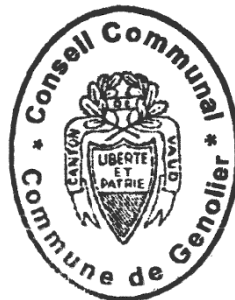
Madame Carine Maeder répond que des informations se trouvent dans « la loi sur les Communes ». Elle ne sait pas vraiment où se trouve la base légale mais va faire des recherches. Il est par contre su que les amendements par les Commissions ou les Conseillers ne peuvent porter que sur les conclusions municipales et quasiment que sur le montant. Il n'est pas possible de proposer de faire le travail à la place de la Municipalité comme l'avait prévu la Commission des bâtiments.

Monsieur Daniel Tissot remercie ses collègues du Bureau, pour l'excellente collaboration lors des séances et des votations. Il trouve le groupe très dynamique. Il remercie et félicite également les jeunes qui viennent aider lors des votations.

La présidente lève officiellement la séance, les jetons de présence peuvent être distribués, il est 20h05.

La Présidente

La secrétaire



Carine Maeder

Laurence Werlen

Adopté le